



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-684

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-10-28-00004 - Arrêté n° 2024-01564 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2024-10-28-00003 - Arrêté n° accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement???? (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2024-10-28-00004

Arrêté n° 2024-01564 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 28 OCT 2024

ARRETE N° 2024-01564

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix **Kévin MESSAGER**, né le 01 septembre 1989, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Signé

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2024-10-28-00003

Arrêté n° accordant des récompenses pour actes
de courage et de dévouement



Paris, le 28 OCT 2024

ARRETE N°2024-01562

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent Florian NÉNÉZAN**, né le 28 janvier 1992, affecté au sein de la 3^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé